

L'actualité en Algérie sur les bureaux de change News in Algeria on exchange offices

TAIEBI Amel

Université ORAN 2 Mohamed BENAHMED, aziztaiebiamel@gmail.com

Received: 24/12/2022

Accepté le: 31/12/2022

Publié le : 31/12/2022

Résumé:

Les bureaux de change sont des intermédiaires des marchés interbancaires, aux cotés des banques habilitées à effectuer le Change manuel. Le règlement de la Banque d'Algérie n°20-04, autorise les intermédiaires à conclure ce type de transactions, dans un cadre juridique et réglementaire bien défini.

Bien que sur le plan juridique, il n'existe pas d'ambigüité, sur le plan pratique, les hautes autorités financières hésitent à promouvoir cette activité commerciale de Change manuel, ce paradoxe nourrit un marché informel des devises, qui connaît une évolution sans précédent, vu les cours de change jamais atteints en institutions bancaires.

Mots clés: Change, Devise, Monnaie, Banque, Cours.

Abstract:

Foreign exchange bureaus are interbank market intermediaries, alongside banks authorized to carry out Manuel exchange, Bank of Algeria regulation n°20-04, authorizes intermediaries to conclude this type of transaction within a legal level, there is no ambiguity, on the

practical level, the high financial authorities hesitate to promote this commercial activity of manual exchange. This paradox nourishes an informal concurrency market, which knows an unprecedented emancipation, given the exchange rates never reached in banking institutions.

Keywords: Exchange, Foreign currency, change, course, Bank.

1. Introduction:

La Constitution algérienne de 1996 a été un tournant majeur de l'histoire de l'économie en Algérie, en introduisant un nouveau système économique, à savoir, l'économie de marché, en remplacement du système de l'économie dirigée, qu'a connu le pays depuis son indépendance.

Cette nouvelle constitution a instauré les principes d'une économie basée sur l'offre et la demande, comme seul régulateur des prix, a permis la levée du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, d'établir des partenariats économiques avec l'union européenne et d'autres pays comme la Chine et la Turquie.

Cette ouverture politico- économique de l'Algérie a fluidifié la libre circulation des biens et des personnes, a eu pour impact des modifications législatives et réglementaires, notamment du code du commerce (Droits des sociétés commerciales), aux règlements de la Banque d'Algérie, Créations de Banques et établissements financiers privés. Néanmoins, aux cotés de toutes ces mesures positives et nécessaires au développement économique de l'Algérie, nous ne pouvons manquer de noter la réticence à certaines activités, comme l'ouverture de bureaux de change, ce qui a induit l'émergence d'un marché parallèle des devises très bien organisé.

L'actualité en Algérie sur les bureaux de change

D'autre part, selon les données officielles de l'AIDA , 14 millions d'algériens vivent émigrés dans le monde. Selon le journal Le Monde, il y aurait 7 millions d'algériens en France , qui rentreraient chez eux en Algérie au moins une fois par an, ces derniers font le change de leurs devises au marché parallèle et non pas en institutions financières, ce qui engendre un grand manque à gagner pour l'Etat.

Ce marché informel concurrence fortement et fragilise surtout le système bancaire et financier algérien, en effet, des avoirs et des dépôts faramineux circulent librement dans le pays et traversent les frontières , ce qui produit un manque à gagner extraordinaire pour les banques et établissements financiers, au Trésor public, à la Banque d'Algérie, d'où l'importance d'aborder le sujet de la nécessité de la création des bureaux de change en Algérie, afin de récupérer la masse monétaire en devise, en libre circulation, et échappe totalement au contrôle des institutions bancaires, ceci contribue également à la dévaluation continue de la monnaie nationale, ainsi que le pouvoir d'achat.

Quel cadre juridique réservé à cette profession et quelles sont les raisons de l'absence des bureaux de change en Algérie ?

2. Titre I: Les bureaux de change

Les bureaux de change symbolisent un pays touristique, où existe une libre circulation des biens et des personnes. Ces offices détiennent un rôle économique conséquent, étant donné qu'ils collectent les devises étrangères.

Le législateur algérien énumère dans le code de commerce , les actes de commerce par leur objet, on relève entre autres, toute opération de

banque, de change, courtage et commission. Par conséquent, les opérations de change sont des actes de commerce, effectués par un commerçant, assujetti au droit commercial.

2.1. Sous- titre 1: Définition du bureau de change

Les bureaux de change sont des commerçants indépendants, des agences affiliées à des réseaux financiers, qui achètent et qui vendent des devises, des pièces et des lingots d'or. Certains proposent d'autres produits, tel que des cartes téléphoniques internationales. On retrouve les bureaux de change au niveau des gares, des aéroports, ainsi que des lieux touristiques. L'exercice de cette profession commerciale et financière est soumis à un agrément délivré par les autorités compétentes, à savoir la Banque d'Algérie, après consultation du conseil de la monnaie et du crédit Ces intermédiaires des marchés interbancaires sont des négociants, ils achètent une marchandise (les devises) à un prix pour les revendre à un autre prix, plus élevé, la différence constituant leur marge commerciale.

Les bureaux de change sont soumis aux règles de droit commercial, à la loi relative à la monnaie et au crédit, et aux règlements de la Banque d'Algérie. Ils sont tenus aux mêmes obligations que les commerçants, à savoir l'inscription au Centre national du registre de commerce, la détention d'une carte fiscale, de livres de commerce sur lequel, sont marquées toutes les transactions, ils sont tenus de l'obligation d'informer, en affichant les tarifs et les conditions de vente (taux ou cours de change, commission ou frais éventuels).

Les bureaux de change ont été créés à la base car la clientèle qui voyageait ne s'imaginait pas détenir la devise de ce pays là, jusqu'à une fois arrivé sur place, c'est le cas des destinations touristiques classiques, comme la Tunisie (dinar), l'Afrique (franc CFA), le Brésil

L'actualité en Algérie sur les bureaux de change

(real), le Mexique (peso), la Thaïlande (baht), ...etc. La création de l'euro comme monnaie européenne unique, a affecté ce métier commercial, le chiffre d'affaires de ces agences s'est retrouvé réduit, vu la disparition progressive des monnaies nationales locales – le Mark allemand, la Peseta espagnole, la Lire italienne, le Franc belge, le Florin hollandaise. Ceux sont donc des commerçants négociants de billets de banque .

En France, l'activité de change manuel relevait du monopole bancaire jusqu'en 1987 , jusqu'à la création des agences, à l'instar de Travalex St Lazare, Change du Nord en France, Finex Sarl et Afriland first Bank au Cameroun, THM Finance au Ghana, en Asie, G et 4x, Asiatique the Riverfront. Aujourd'hui, malgré la baisse d'activité induite par la mise en place de l'euro, il reste plusieurs centaines de bureaux de change en France , dont l'activité est contrôlée par la Banque de France.

Les bureaux de change sont des intermédiaires financiers, dont le métier principal est le Change manuel, c'est-à-dire l'échange immédiat d'une devise contre une autre.

Actuellement, ce métier financier a été révolutionné par la technologie et la mondialisation, puisqu'il existe dans le monde des bureaux de change en ligne , lesquels permettent l'achat, le paiement en ligne et la livraison à domicile de devises étrangères depuis un site sécurisé.

Hélas, ce n'est pas encore le cas en Algérie, laquelle observe un retard considérable dans ce volet financier. Les causes sont multiples politico- économiques, nous y reviendrons plus tard Néanmoins, quel cadre juridique est réservé aux bureaux de change en droit algérien ?

2.2. Sous- titre 2: Le cadre juridique et réglementaire relatif au bureau de change

L'exercice des opérations bancaires et financières est soumis à un agrément délivré par la Banque d'Algérie, après consultation du conseil national de la monnaie et du crédit, et ce en vertu de l'ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et au crédit .

Les opérations de change manuel relèvent du marché interbancaire des changes, des opérations de trésorerie devise et aux instruments de couverture du risque de change, lesquelles sont réglementées par la Banque d'Algérie, dans le cadre du règlement n°20-04 du 15/03/2020.

Les banques, les établissements financiers et les intermédiaires sont les principaux intervenants sur ce marché des changes, lequel regroupe toutes les opérations de change au comptant, à terme entre monnaie nationale et devises étrangères librement convertibles .

Le gouverneur de la Banque d'Algérie autorise aux cotés des banques et établissements financiers, une personne physique ou morale, à effectuer des opérations de change manuel, appelé « Intermédiaires agréés » . Ces derniers sont autorisés à prendre des dépôts en devises de la clientèle, à accorder des prêts en devises dans le respect des dispositions prévues au règlement n°20-04 précité.

En effet, le marché interbancaire des changes peut être élargi par autorisation de la banque d'Algérie aux institutions non bancaires . En agréant des agents de change pour traiter les opérations de change entre monnaie nationale et devises étrangères librement convertibles,

L'actualité en Algérie sur les bureaux de change

selon le cours/ taux de change. Ce dernier, ainsi que les taux d'intérêts applicables sont fixés librement par les intervenants sur le marché .

La question de la provenance des ressources se pose, pour le cas des Banques et des établissements financiers, les ressources en devises proviennent des dépôts clients, ainsi que des avoirs commandés à la Banque d'Algérie. Pour ce qui est des intermédiaires sur le marché interbancaire, leurs ressources en devises proviennent de la Banque d'Algérie, qu'ils sont tenus d'utiliser pour la couverture de leurs engagements .

Le règlement n°20-04, détermine clairement à l'article 09, le type de ressources dont disposent les intermédiaires de change manuel.

Les montants proviennent d'achats effectués sur le marché interbancaire des changes, les recettes d'exportations des biens hors hydrocarbures, des recettes d'exportations de produits miniers, et des services, des soldes de comptes devises des clients « dépôts devises ».

Dans le cadre de la réglementation algérienne, les bureaux de change sont appelés « Intermédiaires » du marché interbancaire, ces derniers sont autorisés par la Banque d'Algérie pour effectuer des opérations de change devises. En d'autres termes, sur le plan juridique, la réglementation en vigueur, à savoir le règlement n°20-04 relatif au marché interbancaire des changes, des opérations de trésorerie devise et aux instruments de couverture du risque de change, prévoit l'autorisation d'ouverture des bureaux de change en Algérie.

Il est facile de constater l'absence de ces intermédiaires, hormis les banques, les établissements de crédit et quelques sociétés de crédit-bail, le système bancaire et financier ne connaît pas l'émergence des bureaux de change en Algérie, raison pour laquelle, un marché de devises parallèle et informel connaît une croissance et concurrence ouvertement les institutions bancaires, publiques et privées, et impose son taux d'intérêt qui largement supérieur au taux de change, plafonné par la Banque d'Algérie, comme le prévoit la politique de change établie par celle-ci.

Il est clair que, l'ouverture des bureaux de change en Algérie, permettra certainement au système financier et bancaire, la récupération de fonds en devises en circulation, lesquels sont importants, et à attirer la clientèle locale vers une culture de bancarisation, c'est-à-dire attirer le client vers les institutions financières, afin d'introduire ses avoirs en dinar ou en devise (ouverture de compte courant particulier ou commercial, ou de compte épargne, commande de moyens de paiement bancaires en remplacement de la manipulation de la liquidité, garantir la traçabilité des opérations financières,), ce qui concorde avec la lutte de l'Algérie contre le blanchiment d'argent et le règlement du manque de liquidité.

3. Titre II: L'utilité économique des bureaux de change

Le marché des changes est le marché des devises, également appelé Forex . C'est une place de marché permettant d'acheter et de vendre les monnaies du monde entier.

L'actualité en Algérie sur les bureaux de change

La valeur d'une monnaie est toujours exprimée par rapport à une autre monnaie, on parle de taux de change. L'évolution de ce taux est en fonction du régime de change.

Toutefois, dans la plupart des cas, le régime de change est variable, c'est-à-dire, soumis à la loi de l'offre et de la demande. L'exemple le plus connu est l'EUR/USD. Il donne la valeur d'un euro en Dollar Américain. Un taux de change de 1.05 signifie qu'avec 1€, on peut obtenir \$1.05 .

L'Algérie, à l'instar des autres pays, fait partie du système mondial et financier, d'où l'expression de sa volonté à intégrer l'OMC. En conséquence, la conduite de la politique de change de la Banque d'Algérie repose sur une flexibilité qui permet à cette autorité financière d'ajuster le taux de change en fonction des déterminants structurels et macroéconomiques, internes et externes (le différentiel de productivité, le différentiel d'inflation entre l'économie nationale et les pays partenaires, le prix du pétrole, les dépenses publiques, et le degré d'ouverture de l'économie), tout en tenant compte des taux de change des principales monnaies mondiales sur les marchés internationaux .

L'Algérie dispose de spécificités politico- économiques et sociales, et doit adopter sa politique de change à ces données. En parcourant les différentes approches et analyses des représentants de la Banque d'Algérie, haute autorité financière du pays, on peut constater que la position protectionniste est constante et inchangée depuis 1996. De ce fait, il est intéressant de s'arrêter sur les obstacles qui entravent

l'ouverture des bureaux de change en Algérie ? Et quelles sont les solutions proposées?

3.1. Sous- titre 1: Les obstacles économiques à l'ouverture de bureaux de change

L'économie nationale repose essentiellement sur la rente pétrolière, les exportations hors hydrocarbures restent insignifiantes et ne couvrent pas la dépense publique. Une situation économique qui a maintient la position du gouverneur de la Banque d'Algérie à ne pas autoriser l'ouverture des bureaux de change en Algérie, en prétextant, ne pas vouloir alimenter les économies étrangères (d'autres pays), au détriment de l'économie nationale .

Aussi, l'absence d'activité touristique en Algérie, est un argument avancé pour expliquer l'inexistence de bureaux de change en Algérie. En effet, le tourisme est un moteur générateur d'activité économique pour les intermédiaires des marchés de change, à l'instar des destinations touristiques dans le monde, le Maroc, la Tunisie, Dubai ou encore la Turquie, où ya des bureaux de change à chaque coin de rue, vu le flux de touristes et l'importance des opérations de change qui s'opèrent au quotidien, ce qui n'est pas le cas de l'Algérie, où l'on remarque un tourisme d'affaire uniquement.

Le nombre de passeport biométrique délivré est estimé à 4 millions, la hausse de l'allocation touristique et l'ouverture des bureaux de change aura pour conséquence de vider le solde en devises de l'Etat, là aussi, il s'agit d'un autre frein à l'ouverture des bureaux de change.

A noter que la faible rémunération offerte aux investisseurs dans les bureaux de change est fixée depuis 1997 par la Banque d'Algérie à

L'actualité en Algérie sur les bureaux de change

1% du montant de l'opération, ce qui décourage l'investissement dans le marché des changes, et explique l'absence de demande d'agrément au niveau de la Banque centrale .

Il est incontestable que les données économiques (chute des prix du pétrole, absence d'activité touristique, alors que nous avons de grands potentiels) et la situation actuelle, accentuée par le détournement des fonds publics vers l'étranger durant ces vingt dernières années, la crise sanitaire causée par la Covid-19, n'encourage pas l'ouverture de bureaux de change en Algérie, pour le moment. Néanmoins, l'espoir créée par le Hiraq, aspirant à croire en une nouvelle Algérie, qui a appris des erreurs de gestion du passé, et ce dans tous les domaines, nous pousse à réfléchir à de nouvelles mesures, remplaçant une gestion du pays, obsolète et non productive.

3.2. Sous- titre 2: Les solutions proposées

Le redressement de la situation économique implique des prises de décisions et positions nouvelles et audacieuses, sur le plan externe, mais aussi interne.

En effet, l'ouverture économique est l'une des démarches capitales et essentielles à ce redressement . Ceci consiste en la signature d'accords de libre échange , afin d'ouvrir les marchés nationaux et étrangers aux entreprises nationales, et pas que dans le sens contraire, où depuis des décennies, uniquement les entreprises étrangères ont profité du marché national et des consommateurs locaux. Satisfaire les besoins est une bonne chose, encore faut –il faire rentrer des recettes.

L'Algérie a signé quelques accords de libre échange, dans le cadre du programme GZALE avec les pays arabes, signé en aout 2004, entré en vigueur en 2008 . Des accords commerciaux avec l'UE, ces derniers prévoient une liste de produits, bénéficiant de tarifs douaniers préférentiels.

En mars 2014, un accord commercial préférentiel a été conclu avec la Tunisie , l'objectif du présent accord est de faciliter et d'encourager le développement économique et commercial entre les deux pays, les parties contractantes appliquent, lors de l'établissement des listes de marchandises et des produits, l'état de la tarification douanière du système harmonisé (SH) pour la désignation et la classification des marchandises et produits échangés entre leur deux pays.

Les parties contractantes s'engagent à exempter les produits d'origine algérienne et tunisienne énumérés dans les listes (C 1) et (D 1) et annexées au présent accord de tous les droits de douane et taxes et impôts à effet similaire . En somme, ces accords restent fort insuffisants, en comparaisant avec la Turquie qui compte à elle seule, dix neuf accords de libre échange , ce qui ouvre des perspectives extraordinaires aux entreprises turques.

Aux cotés des échanges extérieurs, il serait judicieux d'adopter en interne, une relance de l'investissement dans les domaines de l'agriculture (réorganisation règlementaire, contrôle de la qualité et des circuits de distribution, élargir les exportations agricoles à d'autres produits locaux que la datte, notamment, les agrumes, les légumes, les raisins, le cuir, la laine,... », l'industrie et le marché des services.

Le tourisme, représente un volet économique, fortement négligé depuis l'indépendance. L'Algérie est un pays riche, de par sa diversité

L'actualité en Algérie sur les bureaux de change

culturelle, linguistique, un littoral de 1200 km, des plages magnifiques, inexploitées pour la majorité d'entre-elles, un désert somptueux, où est recensé l'un des plus beaux couchers de soleil au monde, des montagnes ornées de villages berbères rustiques, autant de potentiels non exploités.

Il est à noter que le marché de la prestation de services en Turquie, contribue au PIB à hauteur de 63.7%, l'agriculture à raison de 9.6%, et l'industrie à échelle de 26.6% . Ce qui l'a propulsé au rang de première puissance au moyen orient, de septième puissance en Europe et treizième puissance au rang mondial et ce depuis 1990.

L'Algérie dispose de forts potentiels, ressources naturelles, position géostratégique, population jeune, une politique économique moins protectionniste et mieux adaptée offrirait plus d'opportunités aux entreprises nationales, ouvrirait plus de perspectives, ferait rentrer plus de touristes, garantirait plus de revenus en devises, et ferait ouvrir un jour des bureaux de change.

Conclusion:

Les bureaux de change représentés habituellement par des agences non bancaires, spécialisées dans le commerce de l'argent, soit l'achat et la revente de monnaie contre une autre, selon le cours de change du jour, déterminé par les marchés financiers. Sont qualifiés par le législateur algérien d'intermédiaires, autorisés par la haute autorité financière, à savoir la Banque d'Algérie, par la délivrance d'un agrément propre à cette activité, qualifiée par le code de commerce algérien de « commerciale », à l'article 02 de ladite loi.

Par conséquent, les bureaux de change ou les intermédiaires des marchés interbancaires sont réglementés et autorisés à exercer en Algérie. Néanmoins, on constate sur le terrain, une absence de ces bureaux de change; ce qui a conduit à l'émergence d'un marché des devises « informel », fructifiant, au vu et au su de tout le monde, y compris des autorités.

Ce qui pousse naturellement l'interrogation sur l'explication de ce phénomène, arriver à comprendre pourquoi n'y a-t-il pas de bureaux de change habilités et agréés à récupérer ces masses de liquidités en devises, en libre circulation, les assujettir au contrôle des autorités financières, et mettre fin à ce marché noir qui ne fait que renforcer l'image de l'économie informelle.

Pour ce faire, il est impossible d'exclure ce sujet de la situation économique du pays, car tout est relié, comme clarifié précédemment, la Banque d'Algérie justifie la non ouverture des bureaux de change et le maintien de l'allocation touristique à 90 euro voir moins , sur la base de données économiques objectives, à savoir, la crainte de voir le solde devises de l'Etat diminuer (économie rentière, absence de rentrées en devises hors hydrocarbures), l'absence de productivité concurrentielle, et d'activité touristique, ce qui justifie le non recours aux bureaux de change.

Afin de pallier à cette situation, il est nécessaire de prendre des mesures de réorientation stratégique pour l'économie nationale. En effet, faire rentrer des recettes en devises dans les caisses de l'Etat, ne pourra se faire, qu'en relançant l'investissement dans des domaines, longtemps négligés, à savoir, le tourisme, le domaine artistique et cinématographique, l'Algérie dispose d'une superficie et de paysages,

L'actualité en Algérie sur les bureaux de change

lui permettant la création de villes et de décors cinématographiques à proposer pour location aux productions mondiales.

Le secteur agricole regorge de produits de qualité, grâce au climat méditerranéen. Hormis, la dattes et le vin, notre production agricole est négligée, dévalorisée et non exportée, notamment, les agrumes, les différentes sortes de raisin, la figue de Barbarie et ses dérivés, les huiles, le cuir, à noter que des millions de peaux de mouton sont jetées à chaque Aid al adha, alors qu'il est possible de les récupérer, les traiter, pour les exporter vers des pays industrialisés, spécialistes dans la fabrication de sacs, de chaussures, de textiles, de ceintures et d'ameublement.

Les jeux méditerranéens du mois de juillet 2022, a permis à notre pays de se faire connaître, sur le plan touristique, les délégations étrangères ont été émerveillées par le potentiel dont dispose l'Algérie, raisons de plus pour les autorités publique de remettre sur la table le sujet des « Bureaux de change », comme guichets réglementaires réservés à l'acquisition des devises en contrepartie de la monnaie locale. Pourquoi ne pas élargir l'investissement au domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technologique, importé le savoir et le savoir- faire, par le biais de formateurs étrangers, qui seront amenés à dépenser leurs devises en contre partie de la monnaie locale.

Plus important encore, chaque année des milliers d'algériens du monde, résidents à l'étranger, rentrent au pays pour passer leurs vacances, investissent dans les affaires (commerce, biens

immobiliers,...), ce qui nécessitent forcément d'effectuer des opérations de change devises très importantes, malheureusement opérées au marché parallèle, ce qui échappe complètement au système bancaire et financier, ainsi qu'au contrôle de l'Etat.

Ils existe bien des mesures, aux cotés des accords de libre échange, qui peuvent en effet, constituer des ressources en devises pour l'économie nationale, qui pourrait faire ouvrir un jour des bureaux de change ici et là, à l'instar des pays voisins, ou de la Turquie, qui fera battre en retrait le marché informel des devises en Algérie.

5. Liste Bibliographique:

Textes législatifs:

- Ordonance n° 75-59 portant code de commerce, daté du 26/09/1975.
- Ordonance n°03-11 relative à la monnaie et au crédit, du 26/08/2003. JORA n°52, daté du 27/08/2003, p.03.
- Décret présidentiel n° 10-12 du 11 janvier 2010 portant ratification de l'accord commercial préférentiel entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République tunisienne, signé à Tunis le 4 décembre 2008. RÉFÉRENCE : JORA n° 12 du 17/02/2010.
- Décret présidentiel n° 04-223 du 16 Joumada Ethania 1425 correspondant au 3 Août 2004 portant ratification de la convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les Etats arabes, faite à Tunis le 27 Février 1981, (JORA, N°49 du 08 août 2004, P4).

L'actualité en Algérie sur les bureaux de change

- Décret exécutif n° 10 - 89 du 10 mars 2010 fixant les modalités de suivi des importations sous franchise des droits de douane dans le cadre des accords de libre échange.
- Règlement N°20-04, relatif au marché interbancaire des changes, des opérations de trésorerie devises et aux instruments de couverture du risque de change.

- Livres:
 - Ministère de l'Industrie et de la Promotions des Investissements Direction Générale de l'Intelligence Economique, des Etudes et de la Prospective, PRINCIPAUX TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES A CARACTERE ECONOMIQUE ET INDUSTRIEL Bulletin juridique trimestriel, Série Veille juridique-Normes et Législation, 1 er Trimestre 2010 Janvier-Février-Mars, N°03, Mai 2010.
 - Banque d'Algérie, Régime de change, conduite de la politique de change et évolution du taux de change du dinar, 2000- 2018.

- Thésés:
 - HALIM Oualid, La détermination de la valeur du Dinar algérien, Mémoire pour l'obtention d'un Master en sciences économique, Faculté des sciences Economiques, des sciences commerciales et des sciences Gestion Département des sciences économique, Univ. Abderrahmane MIRA, BEDJAIA, année universitaire 2017-2018

- Articles du Journal :

- ALILAT Yazid, Allocation touristique et bureau de change : Le n°1 de la Banque d'Algérie, publié dans le quotidien d'Oran, le 15/04/2017.
- Article, Algérie : Les bureaux de change pour « recycler » le marché noir des devises ? Un économiste répond.
- Sites web :
 - <https://www.donnees.banquemondiale.org>.
 - https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_la_Turquie
 - https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_la_Turquie.
 - <https://www.centralcharts.com/fr/gm/1-apprendre/4-forex/6-debutant/3-le-marche-des-changes>.
 - <https://www.multi-change.com/>
 - https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/09/22/la-fausse-rumeur-des-7-millions-d-algeriens-en-france_5001751_4355770.html

6. Renvois :

Le site AIDA, de langue française, est un site d'information relatif au droit de l'environnement développé dans le cadre de la mission de service public de l'INERIS pour le Ministère en charge de l'environnement. Il s'adresse à tout public intéressé par ce sujet et souhaitant consulter la réglementation relative aux installations classées, à l'eau, la nature, au littoral et aux milieux marins publiée au JOUE, au JO ou au BO du MTES.

Les projets de textes réglementaires proposés par le Ministère en charge de l'environnement sont consultables sur le site :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>.

L'actualité en Algérie sur les bureaux de change

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/09/22/la-fausse-rumeur-des-7-millions-d-algeriens-en-france_5001751_4355770.html

Des algériens non résidents en Europe acquièrent des biens immobiliers en Espagne et en France.

Art. 02, al. 12, C. com. A.

Art. 09 et 12, C. Com. A.

Un bureau de change achète ses devises à un grossiste ou à des confrères, à un prix plus élevé que celui de la bourse. Ensuite, suivant la rareté de la devise, le bureau de change décide de son cours de vente et de son cours d'achat. C'est la différence de ces deux prix, qui lui permettent de faire des bénéfices. Certains bureaux prennent en plus des commissions ou des frais fixes.

Le change en ligne: Les prix indiqués sur Internet à titre indicatif, sur les sites spécialisés, correspondent à un cours indicatif pour de l'argent électronique. Ils vous donnent une idée de la tendance de la devise.

175 sociétés agréées pour le change manuel au 25/06/2011.

<https://www.multi-change.com/>

Ord.N°03-11 relative à la monnaie et au crédit, du 26/08/2003.JORA n°52, daté du27/08/2003, p.03.

Art. 02, Rég. N°20-04, relatif au marché interbancaire des changes, des opérations de trésorerie devises et aux instruments de couverture du risque de change.

Art. 03 et 04, Rég. N°20-04, préc.

Art. 05, préc.

Art. 07, préc.

Art. 08, préc.

Le marché des changes est un marché qui n'est pas physique. Il n'y a pas une place de cotation fixe mais plusieurs, qui se relayent à tour de rôle pour assurer une cotation en continu. Chaque zone géographique, chaque pays permet l'accès au marché des changes via sa bourse principale (Londres, New York, Paris, Sydney, Singapour, Tokyo...). Ces bourses se relayent pour assurer une cotation en continu des différentes paires de devises.

Ainsi, lorsque les bourses Européennes ferment, ce sont les Etats Unis qui prennent le relais puis vient le tour des bourses asiatiques. Le marché des changes ne ferme pas, il est ouvert en continu. Chaque place de cotation affiche sa propre cotation, le marché des changes étant un marché de gré à gré (au contraire du marché actions qui est organisé). Sur le Forex, on ne traite que de l'argent. On achète et vend des devises mais on ne possède pas de titres de propriété comme c'est le cas sur les actions ou les obligations. Il s'agit d'un simple transfert d'argent d'une devise à une autre, comme quand vous allez dans un bureau de change. La différence, c'est que sur le marché des changes, votre intermédiaire (celui qui vous permet d'acheter/vendre des devises) est un courtier et non un bureau physique.

<https://www.centralcharts.com/fr/gm/1-apprendre/4-forex/6-debutant/3-le-marche-des-changes>.

Banque d'Algérie, Régime de change, conduite de la politique de change et évolution du taux de change du dinar, 2000- 2018.

ALILAT Yazid, Allocation touristique et bureau de change : Le niet de la Banque d'Algérie, publié dans le quotidien d'Oran, le 15/04/2017.

Article, Algérie : Les bureaux de change pour « recycler » le marché noir des devises ? Un économique répond.

L'actualité en Algérie sur les bureaux de change

Décret exécutif n° 10 - 89 du 10 mars 2010 fixant les modalités de suivi des importations sous franchise des droits de douane dans le cadre des accords de libre échange.

Ministère de l'Industrie et de la Promotions des Investissements
Direction Générale de l'Intelligence Economique, des Etudes et de la Prospective, PRINCIPAUX TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES A CARACTERE ECONOMIQUE ET INDUSTRIEL Bulletin juridique trimestriel, Série Veille juridique-Normes et Législation, 1 er Trimestre 2010 Janvier-Février-Mars, N°03, Mai 2010.

GZALE : Grande zone arabe de libre échange

Décret présidentiel n° 04-223 du 16 Joumada Ethania 1425 correspondant au 3 Août 2004 portant ratification de la convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les Etats arabes, faite à Tunis le 27 Février 1981, JO N°49 du 08 août 2004, P.4.

Déc. présidentiel n° 10-12 du 11 janvier 2010 portant ratification de l'accord commercial préférentiel entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République tunisienne, signé à Tunis le 4 décembre 2008.

RÉFÉRENCE : JORA n° 12 du 17/02/2010.

La liste (C 1) comprend les produits d'origine tunisienne et exempts de tous les droits de douane et taxes et impôts à effet similaire à leur entrée sur le territoire douanier algérien. La liste (D1) comprend les produits d'origine algérienne et exempts de tous les droits de douane et taxes et impôts à effet similaire à leur entrée sur le territoire douanier tunisien. La partie algérienne s'engage à accorder des abattements de 40% sur les droits de douane appliqués aux produits

mentionnés dans la liste (C 2) qui regroupe les produits industriels d'origine tunisienne. Ces listes constituent une partie intégrante du présent accord. La partie algérienne s'engage à accorder des abattements supplémentaires sur les droits de douane et taxes et impôts à effet similaire concernant les marchandises et produits industriels mentionnés dans la liste (C 2), et ce après une année de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_la_Turquie.

<https://www.donnees.banquemondiale.org>.

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_la_Turquie

Allocation touristique dérisoire, qui ne couvre pas les dépenses d'un court séjour dans un pays étranger, ce qui pousse le citoyen vers le marché informel, afin d'en disposer de la somme en devise suffisante à son séjour. L'absence de la culture touristique, le manque de structures, la hausse du coût du tourisme en Algérie, pousse le citoyen à prendre ses vacances à l'étranger, où ses dépenses profitent à une économie étrangère.